



Délibération No.01-2022
Décision modificative n°3 au budget 2021

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 18 janvier 2022 par visio-conférence.

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Gaëtan le Dorze, chef du service de la coordination de la politique publique et de l'appui territorial, représentant Mme Magali Debatte, préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean-François Dauré, vice-président
- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Personnalité Qualifiée

- . M Olivier Balez

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . Mme Cerise Jouinot. Représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint de la ville d'Angoulême
- . Mme Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle Aquitaine
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Vincent Calvet, conseiller livre, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Cyrille Suire, Responsable administration gestion, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcoq, Conseiller culture, cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Arnaud Latour, directeur Général Adjoint - Proximité, Grand Angoulême
- . M. Jean-Pierre Pagola, Pairie départementale de la Charente

Cité de la BD

- M. Pierre Lungheretti, directeur général
- Mme Elie E Silva, directrice générale adjointe
- M. Jean-Guilhem Maillard, directeur administratif et financier
- Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 8

pouvoir : 2

votants : 10 (sur 13 membres)

la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No 01-2022 Décision modificative n°3 au budget 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire annuelle il convient de procéder à une dernière délibération d'ajustement qui permettra notamment de constater les écritures de fin d'année et d'effectuer les virements de crédits nécessaires sur l'exercice 2021, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Les modifications ainsi effectuées concernent les points suivants :

- **Les stocks de la librairie :**

La valeur du **stock initial** de la librairie disponible au 31/12/2020 était de **178 981 €**, ce montant est inscrit en dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 011).

Suite au dernier inventaire effectué à la librairie le **stock existant** au 31/12/2021 est désormais évalué à **180 241 €**, ce montant est porté en recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 013).

La variation de stocks constatée, c'est-à-dire la différence entre le stock inventorié et le stock initial, s'élève à **1 260 €**.

On peut observer que le stock final est supérieur au stock initial : il y a donc eu un stockage de marchandises, c'est-à-dire une hausse du stock. Cette partie stockée n'a pas été vendue pendant l'exercice 2021 et sera vendue au cours de l'exercice 2022. Elle fera donc partie des charges de l'exercice 2022.

- **Les congés payés :**

Pour rappel, à l'exception du Directeur la totalité des salariés se trouvent sous statut de droit privé. Tout au long de l'année l'ensemble de l'effectif de la Cité constitue un droit à congés qui est une charge pour l'établissement.

La valeur de ce droit a été **comptabilisée au 31/12/2020** pour un montant de **264 843 €**. Dès lors la valeur de ce droit à congés, estimé à **258 836 € au 31 décembre 2021**, permet de constater **une variation à la baisse de - 6 007 €** et donc un impact du même montant sur les recettes de fonctionnement.

En effet, comptablement c'est une baisse de charges pour l'établissement qui se traduit par la saisie d'un produit sur l'exercice 2021 en section de fonctionnement au chapitre 013 « Atténuations de charges ».

Ci-dessous le coût total des dépenses estimées pour les Congés Payés et le Compte Epargne Temps au 31/12/2021 :

	TOTAL CP+CET
Solde année 2021	258 836 €
Solde année 2020	264 843 €
VARIATION 2021/2020	-6 007 €

Aucun impact au niveau des écritures de cette DM3.

- **Ajustements lignes budgétaires :**

Au niveau de la section de fonctionnement, en complément de l'inscription des crédits relatifs à la variation des stocks en dépenses et en recettes, il convient également de noter :

- l'ajout de crédits en dépenses à hauteur de 1 260 € sur la ligne des achats de marchandises,
- l'ajout de crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 25 000 € dans le cadre de la reprise des immobilisations et de l'autofinancement des amortissements.

La section de fonctionnement avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre pour cette DM3.

Au niveau de la section d'investissement, il convient de noter :

- l'ajout de crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 20 000 € au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour l'intégration d'immobilisations en cours (études avant travaux),
- l'ajout de crédits à hauteur de 25 000 € en dépenses d'investissement au compte n°13918 « Autres subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » (chap. 040) ainsi qu'en recettes de fonctionnement au compte n°777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » (chap. 042) dans le cadre de la reprise des immobilisations et de l'autofinancement des amortissements.

La section d'investissement, avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre de pour cette DM3.

➤ **Après avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°3 au budget principal 2021, avec les ajustements et les montants inscrits.

Patrick Mardikian



Le Président du conseil d'administration

DM3 au budget 2021

Modifications en section de fonctionnement

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2021 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	3 025 400 €	180 241 €	3 205 641 €

	BP 2021 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 023 "Virt ^o à la sect ^o de fonctionnement"	0 €	25 000 €	25 000 €

Total dépenses

205 241 €

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2021 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 013 "Atténuations de charges"	96 219 €	180 241 €	276 460 €

	BP 2021 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 042 "Opérat ^o d'ordre transfert entre sect ^o "	170 000 €	25 000 €	195 000 €

Total recettes

205 241 €

Solde (II - I)

0 €

DM3 au budget 2021

Modifications en section d'investissement

I - Dépenses d'investissement

	BP 2021	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 040 "Opé. d'ordre de transfert entre sect°"	170 000 €	25 000 €	195 000 €

	BP 2021	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"	0 €	20 000 €	20 000 €

Total dépenses **45 000 €**

II - Recettes d'investissement

	BP 2021	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 021 "Virt de la sect° de fonctionnement"	0 €	25 000 €	25 000 €

	BP 2021	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"	0 €	20 000 €	20 000 €

Total recettes **45 000 €**

Solde (II - I) **0 €**

